

Décision du Conseil communal

Séance du lundi 18 mai 2026

Conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 18 mai 2026, s'est prononcé sur les préavis suivants :

- | | |
|---------------------------|---|
| Préavis N° 04/2026 | Arrêt tl Fougères - Réaménagement de l'arrêt de bus - mise en conformité LHand - mise en place d'un abribus en bois - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 212'000.- TTC |
| Préavis N° 05/2026 | Demande d'un crédit d'étude pour le développement de trois mesures PALM 2025 (5^e génération) - Demande de crédit d'études de CHF 506'525.- TTC |
| Préavis N° 06/2026 | Réponse au postulat : Demande d'une réflexion sur la réorganisation du jardin du souvenir et la création d'un arbre à âmes du cimetière du Mont |

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Frédéric In-Albon

Avis affiché le **21 mai 2026**

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 162, aliéna 1, lettre b de la LEDP.

Le Mont-sur-Lausanne, le 19 mai 2026

Séance du lundi 18 mai 2026

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 04/2026 de la Municipalité du 31 mars 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide


- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 212'000.- TTC relatif aux travaux de génie civil pour le réaménagement de l'arrêt de bus « Fougères » et la mise en place d'un abribus en bois ;
- D'autoriser à la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Le Mont-sur-Lausanne, le 19 mai 2026

Séance du lundi 18 mai 2026

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 05/2026 de la Municipalité du 31 mars 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide


- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 506'525.-TTC relatif aux études des mesures inscrites au PALM2025 (5e génération) concernant la requalification de la route de Cugy et la route de Lausanne (3 tronçons) ;
- D'autoriser à la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Le Mont-sur-Lausanne, le 19 mai 2026

Séance du lundi 18 mai 2026

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 06/2026 de la Municipalité du 31 mars 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- De classer le postulat « Demande d'une réflexion sur la réorganisation du Jardin du souvenir et la création d'un arbre à âmes du cimetière du Mont » ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 15'000.- TTC sur le compte « 77100.3131.00 – Planifications et projections de tiers – frais études » afin de réaliser une étude de projet de réaménagement du Jardin du souvenir du cimetière ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire d'un montant de CHF 35'000.- TTC sur le compte « 77100.3140.06 – d'entretien du cimetière » afin de réaliser le réaménagement du Jardin du Souvenir du cimetière.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Séance du lundi 18 mai 2026

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le rapport de la Municipalité du 31 mars 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide


- De prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat « La sécurité, une priorité montaine ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat